



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2025 04 27**

OBJET :

**Convention avec les associations percevant une subvention excédant 23.000 euros**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quinze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni et M. Christophe Cérégioli formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Michel Caruso et Mme Sylvie Carletto.

Etaient excusées : Mmes Marie-Fleur Alquier et Kareen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et à l'article 1<sup>er</sup> du décret 2001-495 du 6 juin 2001, il convient de passer convention avec les associations qui perçoivent une subvention communale excédant 23 000 euros.

**Le conseil municipal  
Où l'exposé du maire  
Après en avoir délibéré**

**Autorise** le maire à signer, pour l'année 2025, une convention avec les associations qui perçoivent une subvention communale excédant 23 000 euros. Il s'agit des associations suivantes :

- L'Etoile Sportive Contoise, afin de favoriser ses actions dans le domaine de l'apprentissage du football.
- Polysonance, pour organiser le marché de Noël, gérer le bureau d'accueil et apporter un support aux associations contoises ainsi que programmer et organiser les spectacles non communautaires.
- Le Sagittaire, afin de favoriser les actions d'apprentissage d'activités sportives, culturelles et de loisirs, organisées en direction des enfants et des adultes à un tarif à la portée de tous.
- Agriculture et Environnement, en tant qu'association dont les actions prolongent la politique municipale de prévention contre les risques d'incendies et de promotion des produits agricoles du terroirs.
- Polysonance, pour l'aider à organiser le "Festival Paioun Ven", durant les mois de juillet et août 2024, action qui prolonge la politique artistique et culturelle de la commune.

Lesdites conventions sont annexées à la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Nombre de présents : 23*

*Nombre de représentés : 4*

*Ne prend pas part au vote : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mmes Elodie Loretz, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Olivier Camous et Mme, Edwige Alunni.*

*Nombre de votants : 16*

*Pour : Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Martine Abellan, Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mme Chloé Roig, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250415-20250427-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025  
Publication : 17/04/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE